

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

23 DEC. 2019



Délibération n° 11

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-11\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (50)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (18)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-11\_18\_12\_2019-DE  
Reçu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

**Objet : Durée d'amortissements des biens – Budget transports collectifs**

**A été adopté à l'unanimité**

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019



Délibération n° 11

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-11\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Direction des Finances

**Objet : Durée d'amortissements des biens – Budget transports collectifs**

Mesdames, Messieurs,

Lors des séances des 28 mars 2011, 18 décembre 2012 et 28 mars 2018, le Conseil communautaire a délibéré sur la durée d'amortissement d'un certain nombre de biens.

Dans le cadre de l'harmonisation des procédures comptables sur toutes les structures, il apparaît nécessaire aujourd'hui de revoir les durées d'amortissement pour les biens acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES BIENS  
Budget Transports collectifs

M4

Comptes *	Libellé	durée proposée/an
	Biens de faible valeur -Valeur unitaire inférieure à 300 € HT	1
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5
2051	concessions et droits similaires, brevet, licences, marques, procédés, logiciels droits et valeurs similaires	5
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
2131 ou 21731	Constructions de bâtiments publics - bâtiments et ouvrages durables	35
2181 ou 2135	Agencements, aménagements de constructions (installations électriques, chauffage, coffre fort, ascenseurs)	15
214XXX ou 2174XXX	Constructions sur sol d'autrui	durée du bail
2151 ET 21751	Installations complexes spécialisées	25
2153 et 21753	Installations à caractère spécifique (Aménagement quais de bus ...)	25
2154 et 21754	Matériel industriel	10
2155 OU 21755	Outils industriels	6
2182 ou 21782	Véhicules neufs	10
2182 ou 21782	Véhicules d'occasion	6
2182 ou 21782	Deux roues	5
2182 ou 21782	Autocars et bus	8
2183 ou 21783	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184 ou 21784	Mobilier	10
2188 ou 21788	Matériels divers	6
131XXXX	Subventions d'équipement reçues pour la réalisation d'une immobilisation	durée de l'immobilisation

\* Les comptes sont ici notés pour information.  
Ils peuvent être amenés à être modifiés par décret.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-11\_18\_12\_2019-DE  
Reçu le 20/12/2019

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :  
Vu l'avis de la commission .....

- D'approuver la durée des amortissements des biens listée dans le tableau ci-joint et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE